

L'ÉRINNOPHILIE

Les collectionneurs de vignettes se nomment « érinnohiles ». Leur activité, l'érinnohilie, ne constitue pas une branche de la philatélie. Ce qui n'empêche pas ceux qui le désirent de collectionner les vignettes, parallèlement à leur activité de philatélistes, l'important étant qu'ils ne confondent pas ces deux types d'objets. Le mot est forgé sur le verbe allemand (*sich*) *erinnern*, se souvenir. Il existe en France une seule association d'érinnohiles dénommée L'Arc en ciel.

Les vignettes sont souvent distinguées des timbres, que ceux-ci soient fiscaux ou postaux, émis généralement par l'État ou certaines collectivités publiques pour recouvrer des taxes obligatoires ou des impôts. Les timbres sont presque toujours d'origine publique ou semi-publique. Malheureusement de nombreuses confusions se produisent fréquemment. Il en est ainsi lorsque certaines vignettes publicitaires sont qualifiées abusivement de « timbres », comme ce fut le cas, par exemple, par certains albums spécialement édités à l'usage des enfants par diverses marques de chocolat.

Un autre facteur de confusion réside dans le fait que les vignettes sont souvent collées sur les plis postaux à côté des timbres, pour transmettre leurs messages. Les philatélistes sont d'ailleurs friands de tels plis, lorsque lesdites vignettes ont été oblitérées par la poste, le plus souvent par mégarde. Mais cela ne suffit pas pour les transformer en timbres, et les postes française ou anglaise, ont généralement posé comme règle, pour éviter de telles confusions, que les vignettes ne pourraient être apposées qu'au verso des lettres, ou sur le côté gauche des formats cartes postales.

Par ailleurs, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont alimenté la confusion, en qualifiant officiellement de « vignettes » les timbres fiscaux spéciaux émis en France à partir de 1956, pour être apposés sur les pare-brise des automobiles. On appelle aussi vignettes d'affranchissement des timbres dont la valeur faciale est imprimée par le distributeur automatique, et les timbres-poste classiques ont également été désignés sous le nom de vignettes.

